

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMENAGEMENTS DES EPREUVES

D'EXAMENS PROFESSIONNELS

Procédure simplifiée

FORMULAIRE A RENSEIGNER EN CLASSE DE SECONDE OU AU PLUS TARD AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

Ce formulaire de demande d'aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens professionnels est à compléter par le candidat - ou par les représentants légaux s'il est mineur- et par l'équipe pédagogique.
 En cas d'échec à l'examen, les aménagements accordés lors de la précédente session sont reconduits à l'identique. Pour une demande d'aménagements différents, une nouvelle procédure doit être effectuée.

IDENTITE DU CANDIDAT

NOM de famille du candidat : NOM d'usage du candidat :

Prénom(s) : Date de naissance : Sexe : ☐ F ☐ M

Adresse : Tél. :

Adresse électronique :

Nom et adresse du représentant légal (si différent) :

Candidat :

- ☐ individuel
- ☐ Bénéficiaires RQTH
- ☐ scolarisé - précisez l'établissement scolaire où est inscrit le candidat
- ☐ Apprenti - précisez l'établissement scolaire où est inscrit le candidat

Ville : Tél : Courriel :

EXAMEN PRESENTE

- ☐ Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Spécialité :
- ☐ Mention complémentaire niveau 3 Spécialité :
- ☐ Brevet professionnel (BP) Spécialité :
- ☐ Baccalauréat professionnel (BAC PRO) Spécialité :
- ☐ Mention complémentaire niveau 4 Spécialité :
- ☐ Brevet des métiers d'arts (BMA) Spécialité :
- ☐ Diplôme de technicien des métiers du spectacles (DTMS) :
- ☐ Brevet de technicien supérieur (BTS) Spécialité :
- ☐ Diplôme de comptabilité et de gestion :
- ☐ Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion :

AMENAGEMENTS DE LA SCOLARITE OU DE LA FORMATION DE L'ANNEE PRECEDENTE OU DE L'ANNEE EN COURS

- ☐ PPS (joindre la photocopie du PPS ou de la notification) avec un avis du médecin de l'éducation nationale désigné par la CDAPH rendu en classe de seconde
- ☐ PAI (joindre la photocopie) avec un avis du médecin de l'éducation nationale désigné par la CDAPH rendu en classe de seconde
- ☐ PAP (joindre la photocopie) avec un avis du médecin de l'éducation nationale désigné par la CDAPH rendu en classe de seconde
- ☐ AESH (joindre la photocopie)

N.B : Seuls les aménagements conformes au règlement de l'examen sont possibles

Aménagements sollicités par le candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i>	Réservé à la décision de l'autorité administrative (Codes Cyclades)
TEMPS OU ESPACE		
1. Majoration de temps <i>(dans la limite d'un tiers temps)</i> 1.1 – Epreuves écrites ☐ 1.1.1 - un tiers-temps (1/3) ☐ 1.1.2 - temps inférieur au tiers-temps (à préciser) 1.2 – Epreuves orales ☐ 1.2.1 - un tiers-temps (1/3) ☐ 1.2.2 - temps inférieur au tiers-temps (à préciser) 1.3 – Préparation des épreuves orales ☐ 1.3.1 - un tiers-temps (1/3) ☐ 1.3.2 - temps inférieur au tiers-temps (à préciser) 1.4 – Epreuves pratiques ☐ 1.4.1 - un tiers-temps (1/3) ☐ 1.4.2 - temps inférieur au tiers-temps (à préciser)	☐ 1.1.1 ☐ 1.1.2 ☐ 1.2.1 ☐ 1.2.2 ☐ 1.3.1 ☐ 1.3.2 ☐ 1.4.1 ☐ 1.4.2 Observations :	Valide la demande ☐ 1.1.1- MH102 ☐ 1.1.2 ☐ 1.2.1 – MH103 ☐ 1.2.2 ☐ 1.3.1 – MH104 ☐ 1.3.2 ☐ 1.4.1 – MH105 ☐ 1.4.2 Refus à motiver :
2. Pause Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve. ☐ 2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes ☐ 2.2 – temps compensatoire pour soins ☐ 2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire ☐ 2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin) ☐ 2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers de temps	☐ 2.1 ☐ 2.2 ☐ 2.3 ☐ 2.4 ☐ 2.5 Observations :	Valide la demande ☐ 2.1 - MH118 ☐ 2.2 – MH119 ☐ 2.3 – MH120 ☐ 2.4 – MH121 ☐ 2.5 – MH126 Refus à motiver :
3 - Locaux, installation de la salle <i>(à préciser) :</i> ☐ 3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1 ^{ère} heure ☐ 3.2 – proximité de l'infirmerie ☐ 3.3 – accessibilité des locaux (RDC ou accès ascenseur) ☐ 3.4 – accessibilité des locaux fauteuil roulant ☐ 3.5 – proximité d'une prise de courant	☐ 3.1 ☐ 3.2 ☐ 3.3 ☐ 3.4 ☐ 3.5	Valide la demande ☐ 3.1 – MH201 ☐ 3.2 – MH202 ☐ 3.3 – MH204 ou MH205 ☐ 3.4 – MH206 ☐ 3.5 – MH207

Aménagements sollicités par le candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i>	Réservé à la décision de l'autorité administrative (Codes Cyclades)
☐ 3.6 – conditions particulières d'éclairage à préciser : ☐ 3.7 - poste de travail ou mobilier adapté à préciser : ☐ 3.8 – salle à faible effectif ☐ 3.9 - seul dans une salle (situation exceptionnelle)	☐ 3.6 ☐ 3.7 ☐ 3.8 ☐ 3.9 Observations :	☐ 3.6 – MH209 ☐ 3.7 – MH211 ☐ 3.8 – MH214 ☐ 3.9 – MH212 Refus à motiver :
AMENAGEMENTS TECHNIQUES		
Aides techniques 4.1 - Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (hors connexion) ☐ 4.1.1 – ordinateur ou tablette du candidat ☐ 4.1.2 – ordinateur fourni par le centre d'examen ☐ 4.1.3 – utilisation de logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe A préciser : <i>Dans le cas d'utilisation de logiciels spécifique sur l'ordinateur du centre, il appartient au candidat d'apporter les logiciels et d'en demander avant l'épreuve leur installation. Les logiciels utilisés en classe peuvent ne pas être autorisés aux examens.</i> 4.2 - Matériel particulier apporté par le candidat sauf ordinateur ou tablette (à préciser) : ☐ 4.2.1 - calculatrice simple non programmable ☐ 4.2.2 - machine braille ☐ 4.2.3 - système HF ☐ 4.2.4 - autres	☐ 4.1.1 ☐ 4.1.2 ☐ 4.1.3 ☐ 4.2.1 ☐ 4.2.2 ☐ 4.2.3 ☐ 4.2.4 Observations :	Valide la demande ☐ 4.1.1 – MH413 ☐ 4.1.2 – MH414 ☐ 4.1.3 – MH405 ☐ 4.2.1 – MH402 ☐ 4.2.2 – MH403 ☐ 4.2.3 – MH403 ☐ 4.2.4 – MH403 Refus à motiver :
5 - Mise en forme des sujets ☐ 5.1 – sujet en braille intégral ☐ 5.2 – sujet en braille abrégé ☐ 5.3 – sujet en caractères agrandis - Arial 16 ☐ 5.4 – sujet en caractères agrandis - Arial 20 ☐ 5.5 – sujet en format numérique PDF ☐ 5.6 – sujet en A3 ☐ 5.7 - autres :	☐ 5.1 ☐ 5.2 ☐ 5.3 ☐ 5.4 ☐ 5.5 ☐ 5.6 ☐ 5.7:	Valide la demande ☐ 5.1 – MH301 ☐ 5.2 – MH302 ☐ 5.3 – MH310 ☐ 5.4 – MH303 ☐ 5.5 – MH306 ☐ 5.6 – MH304 ☐ 5.7:

Aménagements sollicités par le candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i>	Réservé à la décision de l'autorité administrative (Codes Cyclades)
	Observations :	Refus à motiver :
6- Communication ☐ 6.1 - Port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et /ou orales ☐ 6.2 - En cas de consignes orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, le surveillant se plaçant face au candidat ☐ 6.3 Consignes orales données par écrit ☐ 6.4 - Autres (à préciser)	☐ 6.1 ☐ 6.2 ☐ 6.3 ☐ 6.4 Observations :	Valide la demande ☐ 6.1 – MH401 ☐ 6.2 – MH508 ☐ 6.3 – MH601 ☐ 6.4 Refus à motiver :

AIDES HUMAINES

Aides humaines 7 - Nom, prénom, qualité de la personne envisagée si elle est connue (AESH, enseignants) : ☐ 7.1 – secrétaire lecteur ☐ 7.2 – secrétaire scripteur ☐ 7.3 – assistant ☐ 7.3.1 - Reformulation des consignes ☐ 7.3.2 - Séquençage des consignes complexes ☐ 7.3.3 - Explication des sens second et métaphorique ☐ 7.3.4 - autre (préciser) ☐ 7.4 - Assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive ☐ 7.5 - Assistance d'un interprète en langue des signes française (LSF) pour les épreuves orales uniquement ☐ 7.6 - Assistance d'un codeur en langue française parlée complétée (LfPC) ☐ 7.7 – Assistance d'un AESH	☐ 7.1 ☐ 7.2 ☐ 7.3 ☐ 7.3.1 ☐ 7.3.2 ☐ 7.3.3 ☐ 7.3.4 ☐ 7.4 ☐ 7.5 ☐ 7.6 ☐ 7.7 Observations :	Valide la demande ☐ 7.1 – MH512 ☐ 7.2 – MH513 ☐ 7.3 ☐ 7.3.1 – MH521 ☐ 7.3.2 – MH522 ☐ 7.3.3 – MH523 ☐ 7.3.4 ☐ 7.4 – MH502 ☐ 7.5 – MH503 ☐ 7.6 – MH504 ☐ 7.7 – MH514 Refus à motiver :
---	---	---

ADAPTATIONS ET DISPENSES D'EPREUVES

8- Adaptations d'épreuves conformes à la réglementation en vigueur de l'examen concerné 8.1 – Adaptations générales ☐ 8.1.1 – Communication par écrit pour les épreuves orales et pratiques ☐ 8.1.2 – Passage en priorité pour les épreuves orales	☐ 8.1.1 ☐ 8.1.2	Valide la demande ☐ 8.1.1 – MH602 ☐ 8.1.2 – MH632
---	--	---

Aménagements sollicités par le candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i>	Réservé à la décision de l'autorité administrative (Codes Cyclades)
☐ 8.1.3 - Autres <i>Préciser le type d'adaptation à l'exception des adaptations de sujets :</i>	☐ 8.1.3	☐ 8.1.3
8.2 –Aménagement spécifique examens professionnels ☐ Histoire-Géographie : remplacement du croquis par un écrit	☐ 8.2. Observations :	☐ 8.2. - MH660 Refus à motiver :
9 - Dispenses - Examens professionnels Conformes à la réglementation en vigueur de l'examen concerné Un candidat ne peut pas être entièrement dispensé de l'épreuve de langue vivante A ou de la langue vivante obligatoire ☐ 9.1 – Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante A ☐ 9.2 Compréhension écrite de l'épreuve langue vivante obligatoire ☐ 9.3 - Expression écrite de l'épreuve de langue vivante A ☐ 9.4 Expression écrite de l'épreuve langue vivante obligatoire ☐ 9.5 - Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante A ☐ 9.6 Compréhension orale de l'épreuve langue vivante obligatoire ☐ 9.7 - Expression orale de l'épreuve de langue vivante A ☐ 9.8 Expression orale de l'épreuve langue vivante obligatoire ☐ 9.9 - Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante B ☐ 9.10 - Expression écrite de l'épreuve de langue vivante B ☐ 9.11 - Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante B ☐ 9.12 - Expression orale de l'épreuve de langue vivante B ☐ 9.13 – Dispense de l'épreuve de langue vivante B	☐ 9.1 ☐ 9.2 ☐ 9.3 ☐ 9.4 ☐ 9.5 ☐ 9.6 ☐ 9.7 ☐ 9.8 ☐ 9.9 ☐ 9.10 ☐ 9.11 ☐ 9.12 ☐ 9.13 Observations :	Valide la demande ☐ 9.1 – MH633 ☐ 9.2 – MH656 ☐ 9.3 – MH634 ☐ 9.4 – MH657 ☐ 9.5 – MH635 ☐ 9.6 – MH658 ☐ 9.7 – MH636 ☐ 9.8 – MH659 ☐ 9.9 – MH637 ☐ 9.10 – MH638 ☐ 9.11 – MH639 ☐ 9.12 – MH640 ☐ 9.13 – MH645 Refus à motiver :

Aménagements sollicités par le candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i>	Réservé à la décision de l'autorité administrative (Codes Cyclades)
ETALEMENT D'EPREUVES OU CONSERVATION DE NOTES		
10 - Etalement du passage des épreuves : ☐ 10.1 - la même année ☐ 10.1.1 - Epreuves organisées en juin ou au printemps (<i>listez les épreuves prévues à cette date</i>) ☐ 10.1.2 - Epreuves organisées en septembre ou à l'automne (<i>listez les épreuves prévues à cette date</i>) ☐ 10.2 – année n+1 ☐ 10.2.1 - Epreuves organisées en juin ou au printemps (<i>listez les épreuves prévues à cette date</i>) ☐ 10.2.2 - Epreuves organisées en septembre ou à l'automne (<i>listez les épreuves prévues à cette date</i>) ☐ 10.3 – sur plusieurs sessions (<i>préciser pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer</i>) : 	☐ 10.1.1 ☐ 10.1.2 ☐ 10.2.1 ☐ 10.2.2 ☐ 10.3 A Observations : 	Valide la demande ☐ 10.1.1 – MH610 ☐ 10.1.2 – MH610 ☐ 10.2.1 – MH610 ☐ 10.2.2 – MH610 ☐ 10.3 – MH610 Refus à motiver :
UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AYANT ÉCHOUÉ À L'EXAMEN ☐ 11 - Conservation des notes Epreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans : précisez les épreuves concernées et <i>fournir les relevés de notes</i> 		☐ 11 – MH609

RECAPITULATIF DES AMENAGEMENTS SOLLICITES PAR LE CANDIDAT

Je soussigné(e) sollicite les aménagements d'examens
suivants (préciser le nombre d'aménagements cochés) :

J'atteste que cette demande d'aménagements d'examen est faite par mes soins et en pleine responsabilité.

Fait à : Le

Signature du candidat

Nom Prénom :

.....

Signature des responsables légaux (pour un candidat mineur)

Chef d'établissement

NOM :

Prénom :

Date :	Cachet de l'établissement
Signature	

Autorité administrative

Date :

Signature

Cachet